



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne

### PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

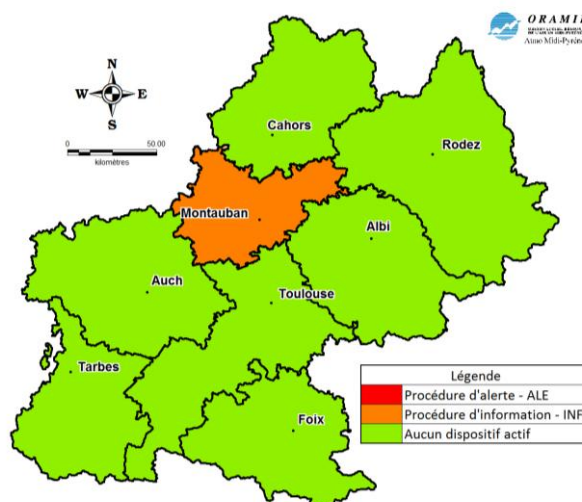
Recommandations sanitaires et comportementales

Communiqué du 15/12/2015 à 17h00

Sur le département du Tarn-et-Garonne, l'ORAMIP prévoit une concentration en particules en suspension (PM10) supérieure à 50 microgrammes par mètre cube ( $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

**Cette procédure est en vigueur sur le Tarn-et-Garonne suite à la persistance de cet épisode de pollution sur une sixième journée consécutive.**

**MERCI DE RELAYER CE MESSAGE**



#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

L'épisode de pollution présent sur le département du Tarn-et-Garonne depuis 5 jours devrait se prolonger pour la journée du 16/12/2015. Les conditions météorologiques ne devraient pas permettre de disperser les nappes de pollution. Ainsi, il est prévu que les concentrations de particules en suspension montent au cours de la soirée puis se maintiennent à des niveaux importants pendant toute la journée de mercredi.

Afin de limiter au maximum les émissions de particules dans l'atmosphère, il est recommandé de ne pas brûler de déchets verts, de ne pas pratiquer l'écobuage et enfin de limiter aux maximum le chauffage d'agrément au bois et plus particulièrement sur des cheminées à foyer ouvert.

L'évolution de la situation sera très dépendante des conditions météorologiques à venir. D'après les prévisions, une amélioration est envisagée pour la journée de jeudi 17/12/2015.

Cette procédure est valable pour la journée du 16/12/2015.

Renseignements ORAMIP : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne**

### **PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Recommandations sanitaires et comportementales**

**Communiqué du 15/12/2015 à 17h00**

#### **RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION**

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### **RECOMMANDATIONS SANITAIRES**

Les adultes et enfants avec des problèmes cardiaques ou pulmonaires devraient envisager de réduire les activités physiques et sportives intenses. Ils doivent respecter leur traitement médical en cours et consulter leur médecin en cas de difficulté respiratoire inhabituelle

Il est également recommandé de veiller à ne pas aggraver les effets de la pollution par d'autres facteurs irritants des voies respiratoires, tels que l'usage de solvants ou de peinture sans protection appropriée, et surtout par la fumée de tabac. L'aération des locaux doit être maintenue.

Renseignements ORAMIP :

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles sur [www.oramip.org](http://www.oramip.org)

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44



**ORAMIP**

OBSERVATOIRE RÉGIONAL  
DE L'AIR EN MIDI - PYRÉNÉES

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Département du Tarn-et-Garonne**

**PERSISTANCE DE LA PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10**

**Communiqué du 15/12/2015 à 17h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

**Toutes les communes du Tarn-et-Garonne.**